

complément du règlement intérieur

La consultation d'Internet dans les médiathèques a pour objet de compléter la documentation proposée aux usagers et de permettre à un public le plus large possible de découvrir et d'utiliser ces nouvelles technologies de recherche d'informations.

La présente charte a pour but d'informer les utilisateurs souhaitant bénéficier de l'accès à internet mis à disposition par la Médiathèque de Saint Germain-Lembron. Celle-ci se réserve le droit d'interdire l'utilisation des ressources multimédia à toute personne ne respectant pas cette charte.

1. Cadre juridique général
2. Règles d'utilisation
3. Modes de consultation

1. Cadre juridique général

L'utilisation d'un système informatique, quel qu'il soit, est soumis au respect d'un certain nombre de textes de lois. Leur non-respect est passible de sanctions pénales (amendes et emprisonnement). Pour information et de manière synthétique, ces textes concernent :

- **la protection des mineurs** : La médiathèque étant ouverte à tous, il est interdit de consulter des sites à caractères violents, pornographiques ou de nature à porter gravement atteinte à la dignité humaine susceptibles d'être vus ou perçus par un mineur. A fortiori, la consultation de sites de ce type mettant en scène des mineurs est également sanctionné pénalement (Articles 227-23 et 227-24 du Code pénal).
- **La fraude informatique** : Conformément à la loi du 5 janvier 1988, « Le fait d'accéder ou de se maintenir frauduleusement dans tout ou partie d'un système [...] le fait d'entraver ou de fausser le fonctionnement d'un système [...] le fait d'introduire, de supprimer ou de modifier frauduleusement les données qu'il contient » sont considérés comme des délits. « La tentative des délits est punie des mêmes peines. » (Articles 323-1 à 7 du Code pénal).
- **Le droit des auteurs** : Le code de la propriété intellectuelle sanctionne la contrefaçon et d'une manière générale toute atteinte aux droits des auteurs. Toute réutilisation de données comportant des œuvres littéraires et artistiques notamment est illicite sans le consentement express des auteurs ou des ayants droits.
- **La lutte contre le terrorisme** : Conformément à la loi n°2006-64 du 23 janvier 2006, la médiathèque conserve les données de connexion pendant une durée de 12 mois (décret 2006-358).

2. Règles d'utilisation

La consultation de messageries personnelles, de forums de discussion, de Chat et de jeux en ligne, à l'exception des jeux d'argent, est autorisée.

Les usagers mineurs devront fournir une autorisation parentale leur donnant le droit de consulter Internet en autonomie. Les jeunes de moins de 10 ans devront être impérativement accompagnés d'un adulte.

L'utilisateur est informé que la confidentialité des informations et leur fiabilité sur le net n'étant pas assurée, la navigation s'effectue sous l'entière responsabilité de l'utilisateur. L'envoi de *toute information nominative se fait sous la responsabilité de l'internaute*.

D'une manière générale, en aucun cas la Médiathèque de Saint Germain-Lembron ne peut-être tenue de réparer les préjudices directs et/ou indirects subis du fait de l'utilisation du service par l'utilisateur. Ce dernier reconnaît que la médiathèque ne peut être responsable des contenus auxquels il accède.

Le personnel de la médiathèque possède un droit de regard sur toute consultation de l'usager et se réserve la possibilité de faire cesser la consultation internet en cas d'abus ou de non respect des règles de la charte.

L'accessibilité aux contenus et services n'est pas garantie.

3. Modes de consultation

➤ Utilisation des postes fixes publics :

Les postes publics permettent l'accès à Internet.

La médiathèque met à disposition de ses usagers sur son portail un accès à des sites sélectionnés par domaines de connaissance, et régulièrement mis à jour, et à des ressources numériques, ainsi que son catalogue. Ces sites et ressources ont été choisis pour leur qualité et leur fiabilité et sont complémentaires des collections de livres, revues...

La consultation est limitée à 45 mn en cas d'affluence.

Aucune réservation de poste n'est possible.

Impression de documents

L'impression de documents et de pages web est payante : 0,20 cts copie noir blanc exclusivement, les pages imprimées doivent être réservées à un usage strictement privé.

Enregistrement Clefs USB / disque dur :

L'utilisation des clefs USB est autorisée. Le téléchargement ou l'enregistrement de données sur le disque dur est interdit.

Utilisation du service

Il est interdit de modifier la configuration des postes. Tout problème technique doit être signalé à un membre du personnel.

➤ Utilisation du réseau WiFi sur son matériel personnel

La médiathèque permet aux utilisateurs de se connecter à internet via un réseau WiFi. Cet accès est libre et gratuit. Il appartient à l'utilisateur de vérifier qu'il dispose des équipements matériels et logiciels lui permettant d'utiliser le service et de se conformer aux indications liées à son enregistrement sur le système Noodo.

La médiathèque n'est en aucun cas responsable desdits équipements choisis sous la responsabilité de l'utilisateur, lequel est également responsable de la sécurité et de la protection de ses équipements.

Règles particulières

La connexion WiFi est disponible dans tous les espaces de la structure gestionnaire à des horaires établis.

Alimentation électrique

Vous pouvez raccorder votre matériel à l'alimentation électrique. Des prises sont disponibles. Le branchement ne doit cependant pas être une source de gêne ou de danger pour les autres utilisateurs de la médiathèque. Merci de respecter les instructions que pourraient vous donner les agents de la médiathèque.

Impression des documents

L'impression des documents à partir d'un ordinateur personnel connecté au réseau WiFi de la médiathèque est impossible pour des raisons techniques.

Sécurité Informatique

La sécurité informatique de votre matériel est sous votre entière responsabilité. Nous vous conseillons donc vivement d'équiper votre matériel des protections nécessaires contre les virus, intrusions et autres programmes espions.

- Mise à disposition de matériel numérique de la Médiathèque

Du matériel nomade peut-être mis à disposition dans l'enceinte de la Médiathèque. Aucun prêt n'est possible.

Les supports « tablette » sont accessibles à l'ensemble des usagers.

Les supports « PC portable » sont uniquement accessibles aux abonnés de la Médiathèque.

Pour toutes mises à disposition de ce matériel, il faut fournir et laisser : une pièce d'identité ou carte d'abonné à la Médiathèque ou pour les collégiens et lycéens leur carnet de liaison dûment muni d'une photo – ces pièces sont remises lors de la restitution du matériel.

Le personnel s'enregistre l'emprunteur sur une fiche prévu à cet effet.

En cas de perte de vol ou de dégradation du matériel l'emprunteur doit assurer son remboursement au prix d'achat.

- Pour tous les matériels un casque d'écoute peut-être mis à disposition.

Les médiathécaires se réservent de droit de demander aux usagers d'utiliser un casque ou de baisser le niveau sonore de la diffusion. En cas de refus il pourra être demandé d'éteindre les appareils.